



HOME CONSULT

Chaussée de Haecht 1697

1130 Bruxelles

Tel : 02/245.26.21

Fax : 02/245.51.94

7 Syndic

Av. de la Brabançonne 1

B – 1000 Bruxelles

Bruxelles, le 15 novembre 2016

Chère Madame, cher Monsieur,

**Concerne : Vente par Monsieur ANDRE Didier**  
**Du bien sis à 1140 Evere, rue de Genève 117**

Par la présente, nous vous informons que :

**Monsieur ANDRE Didier vend le bien suivant :**

**1140 Evere, rue de Genève 117**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. De Bruyn".



HOME CONSULT

Chaussée de Haecht 1697  
1130 Bruxelles  
Tel : 02/245.26.21  
Fax : 02/245.51.94

En application de l'article 577-11 § 1, du code civil, nous vous prions de bien vouloir nous délivrer les informations et documents suivants dans un délai de quinze jours :

- 1° Le montant du fond de roulement et du fond de réserve, au sens du § 5, alinéas 2 et 3 ;
- 2° Le montant des arriérés éventuels dus par le cédant ;
- 3° La situation des appels de fond, destinés au fond de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété ;
- 4° Le cas échéant, le relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété ;
- 5° Les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques des charges des deux dernières années ;
- 6° Une copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires.

Pourriez-vous également nous faire savoir si, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2001, des travaux nécessitant la rédaction d'un dossier d'intervention ultérieure ont été effectués dans les parties communes ? Le cas échéant, nous vous prions de nous communiquer s'il a été fait usage de la possibilité prévue par l'article 49bis de l'AR de 25 janvier 2001 concernant les chantiers temporaires ou mobiles, à savoir si les tâches et obligations des copropriétaires portant sur la partie du dossier d'intervention ultérieure relatives aux parties communes, ont été confiées au syndic.

*Complément éventuel : demande de renseignements en vue de l'appréciation de l'application des obligations de reprises dans les législations régionales relatives à l'assainissement du sol.*

D'avance, nous vous en remercions vivement.

Entre-temps, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

CENTURY 21 Home Consult  
02/245.26.21